



## Procès-Verbal de L'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 avril 2024

Ouverture de l'AGE à 18h par la Présidente Marie-Noëlle Vannier

Il est procédé à l'émargement et à l'enregistrement des procurations.

- Adhérents : 172
- Présents : 66
- Pouvoirs : 32
- Votants : 98

Puis la vice-Présidente, Patricia Baugeard, expose les termes du projet de cession des locaux.

- la mainmise de Rennes Métropole sur les choix de reconstruction et les tarifs de rachat
- le maintien des engagements de l'entreprise BâtiArmor quant à la surface reconstruite allouée au BCR et au montant de la transaction.
- L'accord de BâtiArmor sur le cahier des charges soumis par le CA du BCR
- Soit un bâti de 427 m<sup>2</sup>, (plus patio), entièrement équipé, "clef en main"
- Les conséquences d'une éventuelle préemption par Rennes Métropole
- Le calendrier des opérations, y compris une phase intermédiaire de relogement assurée par BâtiArmor :

*-Dépôt PC fin 2024.*

*-Obtention PC après purges...été 2026.*

*-Livraison été 2028.*

La Présidente et la Vice-Présidente ont ensuite répondu à quelques questions posées par des participants sur la possibilité d'une stratégie alternative, des détails d'aménagement et sur les problèmes de stationnement.

Il est ensuite procédé au vote par bulletins avec émargement.

- Question n°1 : Autorisez-vous la régularisation de tout avant-contrat de vente de vos locaux et toute vente immobilière en découlant au prix de 1 100 000€ sous forme de donation ; valorisée pour le foncier à hauteur de 600.000 € et pour aménagement et équipement à hauteur de 500 000 €.
  - Suffrages exprimés : 95
  - Oui : : 95
- Question n°2 : Acceptez-vous de conférer à la Présidente du Conseil d'Administration (avec faculté de subdéléguer), tous pouvoirs pour régulariser les actes visés à la résolution n°1
  - Suffrages exprimés : 95
  - Oui : : 94

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE est levée à 19h00

La Présidente  
Marie-Noëlle Vannier

Le secrétaire  
Jean-Pierre Campion